

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 438 28 février 2006

SOMMAIRE

A.Z. Com S.A., Bertrange	Jet Service Corporate S.A., Luxembourg	20980
Agence Immo 2000 S.A., Esch-sur-Alzette 21006	Jet Service Corporate S.A., Luxembourg	20980
Aroc S.A.H., Luxembourg	Julia & Claudia Holding Company S.A., Luxem-	
Barclays International Funds, Sicav, Luxembourg . 21022	bourg	21001
Brianfid-Lux S.A., Luxembourg 20990	Julia & Claudia Holding Company S.A., Luxem-	
Brianfid-Lux S.A., Luxembourg 20991	bourg	21003
Burbank Holdings S.A., Luxembourg 21023	Kenson Holding S.A., Luxembourg	21000
(Le) Chakir, S.à r.l., Born	Lavor Finance S.A., Luxembourg	20991
Cymont Holding S.A., Luxembourg 21018	Leisure Holding S.A., Luxembourg	21003
Cypres S.A.H., Luxembourg	Leisure Holding S.A., Luxembourg	21005
Damro Technology, S.à r.l., Schuttrange 20995	Lenrec Holding S.A., Luxembourg	21013
Danismac S.A., Luxembourg 20992	Lenrec Holding S.A., Luxembourg	21014
Doushan Holding S.A., Luxembourg 21017	Madiroad, S.à r.l., Luxembourg	20982
DWS FlexPension, Sicav, Luxemburg 21019	Madiroad, S.à r.l., Luxembourg	20985
Dynamics Re S.A., Senningerberg 20998	Matrix St-Laurent-de-Mure, S.à r.l., Luxembourg.	20986
Dynamics Re S.A., Senningerberg 20998	Matrix St-Laurent-de-Mure, S.à r.l., Luxembourg.	20990
db PrivatMandat Comfort, Sicav, Luxemburg 21020	Mercan Holding S.A., Luxemburg	21024
Elis Luxembourg S.A., Leudelange 21005	Nickels Soparfi, S.à r.l., Schrondweiler	21006
Ernst & Young - Lombard International Pension	Odalisque Holding S.A., Luxembourg	21021
Scheme, Sepcav, Senningerberg 21018	Opaline Holding S.A., Luxembourg	21023
Eurofore, S.à r.l., Luxembourg 20992	Patri S.A., Luxembourg	21019
Eurofore, S.à r.l., Luxembourg 20994	Patrinvest S.C.A., Luxembourg	21019
Falera Investments Ltd., S.A.H., Luxembourg 21006	Pipe Investments Company S.A., Luxembourg	21024
Falkland S.A.H., Luxembourg 21020	Planetarium Fund, Sicav, Luxembourg	21020
Fenix Investments S.A., Luxembourg 20981	Procon Assets Holding S.A., Wiltz	21021
Fenix Investments S.A., Luxembourg 20982	Questor S.A., Luxembourg	21016
Foncière Immobilière du Benelux S.A., Luxem-	Ring Investment S.A., Luxembourg	20985
bourg	Ring Investment S.A., Luxembourg	20986
Foncière Immobilière du Benelux S.A., Luxem-	Roy Grandchildren Holding Company S.A., Luxem-	
bourg	bourg	20978
Gardiners Immobiliers Conseils, S.à r.l., Luxem-	Roy Grandchildren Holding Company S.A., Luxem-	
bourg	bourg	20979
Gardiners Immobiliers Conseils, S.à r.l., Luxem-	Sanichaufer, S.à r.l., Dudelange	21024
bourg	Shiplux I S.A., Luxembourg	20998
GM Promotions, S.à r.l., Hesperange 21001	Shiplux II S.A., Luxembourg	21014
H&R Innenausbau, S.à r.l., Schuttrange 20995	Shiplux III S.A., Luxembourg	20995
Helen Holdings S.A., Luxembourg 21017	Shiplux IV S.A., Luxembourg	21011
Holding d'Isiaque S.A., Luxembourg 20992	Sistema Tessile S.A., Luxembourg	21022
Image & Vision S.A	Solupro S.A.H., Luxembourg	21023
International Petrochemical Group S.A., Luxem-	Titan Société Anonyme Holding, Luxembourg	21018
bourg		



IMAGE & VISION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 92.386.

Le siège de la société IMAGE & VISION S.A., société anonyme de droit luxembourgeois sise au 2, rue du Nord/rue du Palais de Justice, L-2229 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.386.

a été dénoncé avec effet au 15 novembre 2005 par son agent domiciliataire.

Pascale Loewen, Jean-Marc Faber et Marion Muller ont démissionné de leur mandat d'administrateurs avec effet au 15 novembre 2005.

La société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 15 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101597.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

ROY GRANDCHILDREN HOLDING COMPANY, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 100.222.

In the year two thousand five, on the twenty-sixth of October.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ROY GRANDCHILDREN HOLDING COMPANY, a société anonyme, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 100.222 and having its registered office at Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. The company was incorporated by a deed of the undersigned notary of April 9, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 591 of June 9, 2004.

The extraordinary general meeting is presided by Mr Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Jean-Jacques Bernard, maître en droit, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer of the meeting Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1. Modification of the provision in article 10 of the By-Laws in order to change it as follows:
- **«Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.»
 - 2. Miscellaneous
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire share capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to modify article 10 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 10. «The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.»

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.



The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROY GRANDCHILDREN HOLDING COMPANY, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 100.222 et ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. La société anonyme constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 591 du 9 juin 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Modification de l'article 10 des statuts comme suit:
- «**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous lés actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.»
 - 2. Divers.
- II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts comme suit:

Art. 10. «Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous lés actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: H. Grisius, J.-J. Bernard, L. Heiliger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2005, vol. 897, fol. 86, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(102647.2/239/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

ROY GRANDCHILDREN HOLDING COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 100.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(102648.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.



JET SERVICE CORPORATE S.A., Société Anonyme, (anc. AIR MARINE LUXEMBOURG S.A.).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 93.151.

L'an deux mille cinq, le huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AIR MARINE LUXEMBOURG S.A., en abrégé A.M.L., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven en date du 24 mars 2003, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 539 du 19 mai 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Changement de nom de la société en JET SERVICE CORPORATE S.A.
- 2. Changement subséquent de l'article 1 des statuts suite au changement du nom de la société.
- 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en JET SERVICE CORPORATE S.A.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1er des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1er. Il existe une société sous la dénomination de JET SERVICE CORPORATE S.A.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, F. Collot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, vol. 150S, fol. 72, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

G. Lecuit.

(102541.3/220/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

JET SERVICE CORPORATE S.A., Société Anonyme, (anc. AIR MARINE LUXEMBOURG S.A.).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 93.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

G. Lecuit.

(102542.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.



FENIX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 82.116.

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A Luxembourg, au siège de la Société s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FENIX INVESTMENTS S.A. (la «Société»), une société anonyme, constituée conformément à un acte notarié du 16 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1104 du 4 décembre 2001.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 82.116, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Beatriz Garcia, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur François Manti, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-six mille euros (186.000,- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente-six mille euros (36.000,- EUR) à un montant de deux cent vingt-deux mille euros (222.000,- EUR) par la création et l'émission de mille huit cent soixante (1.860) actions nouvelles, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.
- 2.- Accepter la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, à la souscription de toutes ces nouvelles actions, l'autre actionnaire existant ayant renoncé régulièrement à son droit de souscription préférentiel et recevoir la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces actions nouvelles par un apport en numéraire.
- 3.- Modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital intervenue, pour lui donner désormais la teneur suivante:
- Art. 5. «Le capital social souscrit est fixé à deux cent vingt-deux mille euros (222.000,- EUR) représenté par deux mille deux cent vingt (2.220) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.»
- II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente-six mille euros (36.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-six mille euros (186.000,- EUR) afin de porter le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de trente-six mille euros (36.000,- EUR) représenté par trois cent soixante (360) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) à un montant de deux cent vingt-deux mille euros (222.000,- EUR) qui sera représenté par deux mille deux cent vingt (2.220) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par la création et l'émission de mille huit cent soixante (1.860) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît que l'autre actionnaire existant a renoncé régulièrement à son droit de souscription préférentiel à la souscription des actions nouvelles et décide d'accepter la souscription de toutes les mille huit cent soixante (1.860) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par l'actionnaire ci-après:

la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 403.129).



Souscription - Paiement

Est ensuite intervenue aux présentes:

la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prénommée,

ici représentée par deux signataires autorisés et habilités à engager valablement ladite société par leur signature conjointe:

- a) Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
 - b) Monsieur François Manti, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, déclarent souscrire au nom et pour compte du souscripteur susnommé les mille huit cent soixante (1.860) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, et déclare libérer intégralement chaque action nouvellement émise par versement en numéraire.

Le prédit souscripteur déclare en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été entièrement libérée en numéraire et que la somme totale de cent quatre-vingt-six mille euros (186.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Comme suite à l'augmentation de capital évoquée ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article cinq (5) des Statuts de la Société pour refléter ce changement. L'assemblée générale extraordinaire décide que l'Article cinq (5) des Statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. «Le capital social souscrit est fixé à deux cent vingt-deux mille euros (222.000,- EUR) représenté par deux mille deux cent vingt (2.220) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ trois mille cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Garcia, F. Manti, F. Cannizzaro di Belmontino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2005, vol. 897, fol. 86, case 4. – Reçu 1.860 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(102558.3/239/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

FENIX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 82.116.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(102560.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

MADIROAD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 111.161.

In the year two thousand five, on the second day of November. Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Mr Gautier Rochez, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 31, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that, it is the sole actual shareholder of MADIROAD, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on October 4, 2005, in process to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- that, the sole shareholder has taken the following resolutions:



First resolution

The sole shareholder decides to appoint as Managers of the Company, with effect as per the date of the present deed for an unlimited period:

- Mrs Denise Jane Fallaize, Company Director, born in Guernsey on December 9, 1963, residing at Le Campere, rue du Campere, St. Peter, Guernsey GY7 9DA, Channel Islands;
- Mr Andrew William Guille, Company Director, born in Guernsey on November 22, 1959, residing at Elishama, rue de la Fosse, St. Saviour, Guernsey GY7 9SU, Channel Islands.

Second resolution

The sole shareholder decides the creation of two groups of Managers, the Managers A and the Managers B and decides that:

The Managers A will be:

- Mrs Denise Jane Fallaize, prenamed;
- Mr Andrew William Guille, prenamed.

The Managers B will be:

- Mr Joost Tulkens, lawyer, born at Someren (The Netherlands) on April 26, 1973, with address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
- Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, with address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder decides to amend article 12 of the articles of association as follows:

«Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B, except for matters of daily management and every matters not exceeding six thousand Euro (6,000.- EUR) for which the sole signature of a manager A or B is sufficient.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.



A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des lles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Monsieur Gautier Rochez, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 31 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société MADIROAD, S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 octobre 2005, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;
 - Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de gérants de la société, avec effet à dater du jour du présent acte pour une durée indéterminée:

- Madame Denise Jane Fallaize, Administrateur de Société, née à Guernsey le 9 décembre 1963, demeurant à Le Campere, rue du Campere, St. Peter, Guernsey GY7 9DA, Channel Islands;
- Monsieur Andrew William Guille, Administrateur de Société, née à Guernsey le 22 novembre 1959, demeurant à Elishama, rue de la Fosse, St. Saviour, Guernsey GY7 9SU, Channel Islands.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer deux groupes de gérants, les Gérants A et les Gérants B, et décide que:

Les Gérants A, seront:

- Madame Denise Jane Fallaize, prénommée;
- Monsieur Andrew William Guille, prénommé.

Les Gérants B, seront:

- Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas), le 26 avril 1973, avec adresse au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas), le 5 septembre 1969, avec adresse au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et de gérants B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, excepté pour les matières de gestion journalière et toutes matières n'excédent pas six mille euros (6.000,- EUR) pour lesquelles la signature d'un seul gérant A ou B est suffisante.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.



Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aula comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Rochez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, vol. 150S, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

G. Lecuit.

(102545.3/220/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

MADIROAD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 111.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

G. Lecuit.

(102546.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

RING INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 105.178.

L'an deux mille cinq, le vingt octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme RING INVESTMENT S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 329 du 13 avril 2005,

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 105.178,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 17 octobre 2005.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

- 1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.
- 2.- Qu'aux termes de l'alinéa 4 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-).
- 3.- Que dans sa réunion du 17 octobre 2005, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première d'augmentation jusqu'à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-),

pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), par la création de quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par:

ACT GT LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Vigin Islands,

laquelle a souscrit aux quinze mille (15.000) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de cent cinquante mille euros (EUR. 150.000,-).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu d'un bulletin de souscription.

La somme de cent cinquante mille euros (EUR. 150.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

- 5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté a deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:
- Art. 5. (premier alinéa). Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.



Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Fiorucci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, vol. 150S, fol. 43, case 2. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg le 10 novembre 2005.

P. Bettingen.

(102143.3/202/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

RING INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 105.178.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 novembre 2005.

P. Bettingen.

(102144.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

MATRIX ST-LAURENT-DE-MURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 110.450.

In the year two thousand and five, on the 17th day of October.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MATRIX ST-LAURENT-DE-MURE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on September 6, 2005, in the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, R.C.S. Luxembourg B number 110.450 (hereinafter referred to as the «Company»).

The meeting is presided by Mr Yann Hilpert, attorney at law, residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Laure Mersch, attorney at law, residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mr Bertrand Moupfouma, attorney at law, residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I.- That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Decision to amend Article 2 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:
- «**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929»;

2. Decision to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 914,175.- (nine hundred and fourteen thousand one hundred and seventy-five Euro), so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 56,825.- (fifty-six thousand eight hundred and twenty-five Euro) to EUR 971,000.- (nine hundred and



seventy-one thousand Euro) by the creation and issue of 36,567 (thirty-six thousand five hundred and sixty-seven) new shares each having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro), by contribution in cash;

- 3. Subscription of the new shares by MATRIX ST-LAURENT-DE-MURE (UK) LIMITED by contribution in cash of EUR 914,175.- (nine hundred and fourteen thousand one hundred and seventy-five Euro) in aggregate;
 - 4. Decision to amend Article 6.1 §1 of the Articles of Incorporation of the Company;
 - 5. Miscellaneous.
- II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing one hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general shareholder's meeting unanimously resolves to amend Article 2 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

«Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.»

Second resolution

The general shareholder's meeting unanimously resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 914,175.- (nine hundred and fourteen thousand one hundred and seventy-five Euro), so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 56,825.- (fifty-six thousand eight hundred and twenty-five Euro) to EUR 971,000.- (nine hundred and seventy-one thousand Euro) by the creation and issue of 36,567 (thirty-six thousand five hundred and sixty-seven) new shares each having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro), to be fully subscribed and fully paid-up at par value without issue premium.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon appeared the sole shareholder of the Company (the «Shareholder»):

MATRIX ST-LAURENT-DE-MURE (UK) LIMITED a limited partnership formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1, Jermyn Street, London, SW1Y 4UH, United Kingdom, registered with the Registrar for Companies of England and Wales under number 5078260, here represented by Mrs Laure Mersch, prenamend by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated hereinabove, has declared to subscribe for the all and whole newly issued shares and to have paid them fully up, by contribution in cash:

Subscribers	Number of shares	Amount of share capital
	subscribed	paid-up (in EUR)
MATRIX ST-LAURENT-DE-MURE (UK) LIMITED	36,567	914,175
Total	36,567	914,175

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of EUR 914,175.- (nine hundred and fourteen thousand one hundred and seventy-five Euro) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the general shareholder's meeting unanimously resolves to amend Article 6.1 §1. of the Articles of Incorporation of the Company as follows:



«Art. 6.1 §1. Subscribed and authorised share capital. The Company's corporate capital is set at EUR 971,000.- (nine hundred and seventy-one thousand Euro) represented by 38,840 (thirty-eight thousand eight hundred and forty) shares (parts sociales) with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 11,600.- (eleven thousand six hundred Euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-septième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MATRIX ST-LAURENT-DE-MURE, S.à r.l., avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 6 septembre 2005, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, R.C.S. Luxembourg B 110.450 (ci-après «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yann Hilpert, avocat, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laure Mersch, avocat, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bertrand Moupfouma, avocat, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président / Madame / Mademoiselle la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:
- «Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

The Company may grant securities over its assets as security of its own obligations and/or the obligations of its subsidiaries.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance à ses filiales et sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière; ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929»;

- 2. Augmentation du capital souscrit de la Société à raison de EUR 914.175,- (neuf cent quatorze mille cent soixantequinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 56.825,- (cinquante-six mille huit cent vingt-cinq euros) à EUR 971.000,- (neuf cent soixante et onze mille euros) par l'émission de 36.567.- (trente-six mille cinq cent soixantesept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées:
- 3. Souscription de la totalité des nouvelles parts sociales par MATRIX ST-LAURENT-DE-MURE (UK) LIMITED, et paiement de ces parts sociales par apport en numéraire total de EUR 914.175,- (neuf cent quatorze mille cent soixante-quinze euros);
 - 4. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société;
 - 5. Divers
- II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.



Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 2 des statuts de la Société comme suit:

«Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance à ses filiales ou sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à raison de EUR 914.175,- (neuf cent quatorze mille cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 56.825,- (cinquante-six mille huit cent vingt-cinq euros) à EUR 971.000,- (neuf cent soixante et onze mille euros) par l'émission de 36.567 (trente-six mille cinq cent soixante-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, sans paiement d'une prime d'émission.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenu l'associé de la Société (l'«Associé»):

MATRIX ST-LAURENT-DE-MURE (UK) LIMITED, une société constituée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 1, Jermyn Street, London, SW1Y 4UH, Royaume-Uni, enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5078260, ici représentée par Madame Madame Laure Mersch, prénommée, agissant en vertu de la procuration sous seing privé donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé, représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire la totalité du nombre de parts sociales nouvellement émises et les libérer moyennant apport en espèces:

Souscripteurs	Nombre de parts	Montant du capital
	souscrites	libéré (en EUR)
MATRIX ST-LAURENT-DE-MURE (UK) LIMITED	36.567	914.175,-
Total	36.567	914.175,-

Toutes les parts ont été libérées moyennant apport en capital de sorte que le montant de EUR 914.175,- (neuf cent quatorze mille cent soixante-quinze euros) se trouve à présent à la disposition de la Société, preuve en étant donnée au notaire par le certificat de blocage.

Troisième résolution

Par suite des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'Article 6.1 §1. des statuts de la Société comme suit:

«Art. 6.1 §1. Capital souscrit et libéré. Le capital social de la Société est fixé à EUR 971.000,- (neuf cent soixante et onze mille euros) divisé en 38.840 (trente-huit mille huit cent quarante) parts sociales toutes ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou duquel elle est redevable en raison de l'augmentation de capital, est évalué à environ EUR 11.600,- (onze mille six cents euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Y. Hilpert, L. Mersch, B. Moupfouma, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 96, case 4. – Reçu 9.141,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 novembre 2005.

P. Bettingen.

(102145.3/202/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

MATRIX ST-LAURENT-DE-MURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 110.450.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 novembre 2005.

P. Bettingen.

(102147.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

BRIANFID-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 81.520.

L'an deux mille cinq, le huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Les actionnaires de la sociéte BRIANFID-LUX S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg N° B 81.520, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 971 du 7 novembre 2001, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises par des actes reçus par Maître André Schwachtgen, préqualifié, et pour la dernière fois par le même notaire en date du 16 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 741 du 26 juillet 2005.

L'assemblée est ouverte à onze heures trente et est présidée par Monsieur Stefano Lado, avocat, résident à Milan, Italie, via Rovello 7, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pietro Nigro, dirigeant de banque, demeurant à Desio (Italie), Via Rovagnati 1.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Marco Claus, directeur, demeurant à Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

Le bureau, étant ainsi formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires tous présents ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être enregistrée en même temps.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de vingt-trois millions quatre cent mille (23.400.000,-) euros sont dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

- 1. Modification de l'article 4 (objet social) des statuts de la société.
- 2. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations de Monsieur le Président, et se considérant comme dûment constituée a pris, après délibération et à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social de la société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations dans d'autres entreprises ainsi que la gestion de ces participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte aussi bien qu'à titre fiduciaire. La Société pourra gérer sur une base discrétionnaire et individualisée des portefeuilles d'investissement.

La Société pourra de même, dans les limites prévues par les réglementations en vigueur: effectuer toute transaction en matière de valeurs mobilières, pour son compte ou pour le compte de tiers, y compris vis-à-vis des actionnaires titulaires d'une participation importante dans la Société. Elle pourra notamment procéder à: l'achat, la vente, l'intermédiation de valeurs mobilières y compris de parts d'organismes d'investissement collectif en valeurs mobilières; la



réception et la transmission d'ordres de vente et d'achat d'instruments financiers, pour son compte ou pour le compte de tiers, y compris à titre fiduciaire. Elle exercera ainsi l'activité de distributeur de parts d'OPC, sans pour autant accepter ou faire des paiements.

La Société pourra recevoir en dépôt des titres ou d'autres instruments financiers de la part des seuls professionnels du secteur financier, à charge d'en assurer la garde et l'administration et d'en faciliter la circulation.

Elle pourra fournir des services tels que le conseil en matière financière et la gestion de biens. Elle pourra mettre en relation les parties en vue de la conclusion d'une opération financière spécifique.

La Société pourra conclure avec des tiers des conventions de domiciliation et prester des services quelconques liés à cette activité, y compris la tenue de livres et registres et la prestation de tous autres services administratifs.

La Société pourra enfin effectuer toutes les opérations ayant une corrélation directe ou indirecte avec l'objet social.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a clôturé l'assemblée à douze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: S. Lado, P. Nigro, M. Claus, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 22, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(102162.3/202/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

BRIANFID-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 81.520.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1852 du 8 novembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(102163.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

LAVOR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 97.462.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(101582.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

INTERNATIONAL PETROCHEMICAL GROUP S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 4.000.000,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 100.823.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu au siège social le 2 février 2005 qu'est nommé président du conseil d'administration Monsieur Olivier Dorier, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Luxembourg, novembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101650.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.



DANISMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 29.850.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101596.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

HOLDING D'ISIAQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 34.574.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101599.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

EUROFORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 111.142.

In the year two thousand five, on the second day of November. Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Mr Gautier Rochez, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 31, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That, it is the sole actual shareholder of EUROFORE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on October 4, 2005, in process to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;
 - That, the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to appoint as Managers of the Company, with effect as per the date of the present deed for an unlimited period:

- Mrs Denise Jane Fallaize, Company Director, born in Guernsey on December 9, 1963, residing at Le Campere, rue du Campere, St Peter, Guernsey GY7 9DA, Channel Islands;
- Mr Andrew William Guille, Company Director, born in Guernsey on November 22, 1959, residing at Elishama, rue de la Fosse, St Saviour, Guernsey GY7 9SU, Channel Islands.

Second resolution

The sole shareholder decides the creation of two groups of Managers, the Managers A and the Managers B, and decides that:

The Managers A will be:

- Mrs Denise Jane Fallaize, prenamed;
- Mr Andrew William Guille, prenamed.

The Managers B will be:

- Mr Joost Tulkens, lawyer, born at Someren (The Netherlands) on April 26, 1973, with address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
- Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, with address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder decides to amend article 12 of the articles of association as follows:

«Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.



In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B, except for matters of daily management and every matters not exceeding six thousand Euro (6,000.- EUR) for which the sole signature of a manager A or B is sufficient.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des lles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Monsieur Gautier Rochez, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 31 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société EUROFORE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 octobre 2005, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;
 - Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de gérants de la société, avec effet à dater du jour du présent acte pour une durée indéterminée:

- Madame Denise Jane Fallaize, Administrateur de Société, née à Guernsey le 9 décembre 1963, demeurant à Le Campere, rue du Campere, St Peter, Guernsey GY7 9DA, Channel Islands;
- Monsieur Andrew William Guille, Administrateur de Société, née à Guernsey le 22 novembre 1959, demeurant à Elishama, rue de la Fosse, St Saviour, Guernsey GY7 9SU, Channel Islands.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer deux groupes de gérants, les Gérants A et les Gérants B, et décide que: Les Gérants A, seront:

- Madame Denise Jane Fallaize, prénommée;
- Monsieur Andrew William Guille, prénommé.



Les Gérants B. seront:

- Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas) le 26 avril 1973, avec adresse au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, avec adresse au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et de gérants B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, excepté pour les matières de gestion journalière et toutes matières n'excédent pas six mille euros (6.000,- EUR) pour lesquelles la signature d'un seul gérant A ou B est suffisante.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Rochez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, vol. 150S, fol. 61, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Le Recev

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

G. Lecuit.

(102566.3/220/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROFORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 111.142.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

G. Lecuit.

(102568.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.



H&R INNENAUSBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger. R. C. Luxembourg B 105.203.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(101620.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

DAMRO TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger.

R. C. Luxembourg B 104.583.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(101621.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SHIPLUX III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 111.971.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) COBELFRET S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, (R.C. Luxembourg B 55.803), ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant à 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.
 - 2) SOMARLUX S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, (R.C. Luxembourg B 35.494),
- ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant à 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SHIPLUX III S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

- Art. 2. La Société a pour objet social l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement et indirectement.
- Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.
 - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.



Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs de gestion journalière, l'achat et la vente de participations n'étant pas à considérer comme gestion journalière de la société. Toutefois les instructions aux banques devront être autorisées par deux administrateurs.

- Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai de chaque année à douze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) COBELFRET S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) SOMARLUX S.A., préqualifiée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.



Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Freddy Bracke, économiste, né le 7 octobre 1944, à Gand, Belgique, demeurant à 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg,
- b) NOVOLUX S.A., société de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.422, ayant son siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,
- c) SHIPBOURNE S.A., société de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.831, ayant son siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
 - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Madame Nicole Baeyens, «Financial Controler», née le 5 février 1957 à Schoten, Belgique, demeurant à 11B, route de Cappelen, L-8279 Holzem.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
 - 6) Le siège de la société est fixé à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Bracke, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2005, vol. 912, fol. 55, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2005.

B. Moutrier.

(102228.3/272/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

FONCIERE IMMOBILIERE DU BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias. R. C. Luxembourg B 98.434.

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je vous informe démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société, et ceci avec effet immédiat au jour de la présente.

Pour faire valoir ce que de droit.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Jean-Jacques Lorang.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101827.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

FONCIERE IMMOBILIERE DU BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias. R. C. Luxembourg B 98.434.

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je vous informe démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société, et ceci avec effet immédiat au jour de la présente.

Pour faire valoir ce que de droit.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Lanners.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101828.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.



DYNAMICS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 40.596.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2005

Quatrième résolution: Nominations statutaires

Les mandats de MM. Urbain Vandeurzen et Jan Leuridan ainsi que ceux des sociétés LMS BELGIUM B.v.b.a., représentée par Fer van de Ven et SOGECORE S.A., représentée par Gilles Coremans prennent fin à l'issue de cette Assemblée.

Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005/2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102001.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

DYNAMICS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 40.596.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Signature.

(102003.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SHIPLUX I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 111.969.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) COBELFRET S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, (R.C. Luxembourg B 55.803),
- ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant à 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.
 - 2) SOMARLUX S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, (R.C. Luxembourg B 35.494),
- ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant à 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SHIPLUX I S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

- **Art. 2.** La Société a pour objet social l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement et indirectement.
- Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.
 - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.



La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs de gestion journalière, l'achat et la vente de participations n'étant pas à considérer comme gestion journalière de la société. Toutefois les instructions aux banques devront être autorisées par deux administrateurs.

- **Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai de chaque année à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) COBELFRET S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	
2) SOMARLUX S.A., préqualifiée, une action	<u> </u>
Total: cent actions	100



Toutes les actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Freddy Bracke, économiste, né le 7 octobre 1944, à Gand, Belgique, demeurant à 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg,
- b) NOVOLUX S.A., société de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.422, ayant son siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,
- c) SHIPBOURNE S.A., société de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.831, ayant son siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
 - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Madame Nicole Baeyens, Financial Controler, née le 5 février 1957 à Schoten, Belgique, demeurant à 11B, route de Cappelen, L-8279 Holzem.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
 - 6) Le siège de la société est fixé à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Bracke, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2005, vol. 912, fol. 55, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2005.

B. Moutrier.

(102221.3/272/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

KENSON HOLDING S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 248.000.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 58.661.

The Contracting of Section

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 15 novembre 2005

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter les démissions de Monsieur Daniel Pechon et Madame Colette Hartwich de leurs fonctions d'administrateurs;
- de nommer comme nouveaux administrateurs, Monsieur Guy Feite, demeurant professionnellement au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg et Monsieur Sébastien Vachon demeurant professionnellement au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg. Ils termineront les mandats de Monsieur Daniel Pechon et Madame Colette Hartwich démissionnaires, et leurs mandats viendront à échéance le 18 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102026.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.



GM PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 74.142.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(101622.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

LE CHAKIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6661 Born, 24, Haaptstroos.

R. C. Luxembourg B 102.286.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(101623.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

JULIA & CLAUDIA HOLDING COMPANY, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 100.237.

In the year two thousand five, on the twenty-sixth of October.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of JULIA & CLAUDIA HOLDING COMPANY, a société anonyme, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 100.237 and having its registered office at Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. The company was incorporated by a deed of the undersigned notary of April 9, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 591 of June 9, 2004. The articles of Incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on July 28, 2005, not yet published.

The extraordinary general meeting is presided by Mr Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Jean-Jacques Bernard, maître en droit, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer of the meeting Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1. Modification of the provision in article 10 of the By-Laws in order to change it as follows:
- «**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.»
 - 2. Miscellaneous.
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire share capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to modify article 10 of the Articles of Incorporation as follows:



Art. 10. «The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.»

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JULIA & CLAUDIA HOLDING COMPANY, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 100.237 et ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. La société anonyme constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 591 du 9 juin 2004. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juillet 2005, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Modification de l'article 10 des statuts comme suit:
- «**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous lés actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.»
 - 2. Divers.
- II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts comme suit:

Art. 10. «Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: H. Grisius, J.-J. Bernard, L. Heiliger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2005, vol. 897, fol. 85, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(102651.2/239/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.



JULIA & CLAUDIA HOLDING COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 100.237.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(102652.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

LEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 68.901.

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth day of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of LEISURE HOLDING S.A. (the «Company»), a «société anonyme», established and having its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 68.901), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 17 February 1999, published in the Mémorial C, number 402 of 2 June 1999.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended by several different deeds enacted through the undersigned notary and for the last time by deed of the same notary on 21 November 2003, published in the Mémorial C, number 49 of 14 January 2004.

The Meeting is declared open and is presided over by Mrs Danielle Schroeder, company manager, with professional address in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary Mrs Fadhila Mahmoudi, employee, with professional address in Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Mr Antoine Hientgen, economist, with professional address in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to record that:

- a) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
- b) As appears from the attendance list, the hundred thirty-five thousand and seventy-three (135,073) shares, representing the whole subscribed capital of the Company fixed at twelve million nine hundred twenty-five thousand six hundred forty-six Euro (12,925,646.- EUR) are represented at the present Extraordinary General Meeting of the shareholders, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.
 - c) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Change of the third paragraph of article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The board can only validly decide and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile, or by any other electronic communication means.

The Directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, facsimile, by telephone conference or by any other electronic communication means, the last two to be confirmed by letter».

2.- Insertion of the following paragraph between the fourth and the fifth ones of article five of the Articles of Incorporation as follows:

«The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by one director and a secretary. The secretary is appointed at the board meeting and need not be a director of the company».

3.- Amendment of the first paragraph of article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Monday of June at 2.00 p.m.».

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to change the third (3) paragraph of article five (5) of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 5. (third paragraph). «The board can only validly decide and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile, or by any other electronic communication means. The Directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, facsimile, by telephone conference or by any other electronic communication means, the last two to be confirmed by letter».

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to amend as well article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, by inserting between the existing paragraphs four (4) and five (5), a new paragraph having the following wording:

New paragraph between the fourth and the fifth ones.



«The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by one director and a secretary. The secretary is appointed at the board meeting and need not be a director of the company».

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to amend the first (1) paragraph of Article eight (8) as follows:

Art. 8. (first paragraph). «The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Monday of June at 2.00 p.m.».

Nothing else being on the agenda, the chairwoman closed thereupon the meeting.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames Christian names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünf, am sechsundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft LEISURE HOLDING S.A. (die «Gesellschaft»), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, B Nr. 68.901), gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 17. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 402 vom 2. Juni 1999, statt.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals durch verschiedene notarielle Urkunden abgeändert, aufgenommen durch den amtierenden Notar und zuletzt durch Urkunde aufgenommen durch denselben Notar, am 21. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 49 vom 14. Januar 2004.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Danielle Schroeder, company manager, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Fadhila Mahmoudi, Angestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Antoine Hientgen, Betriebswirt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Vorsitzende bittet den Notar folgendes festzuhalten:

- a) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien sowie der anwesenden und vertretenen Aktionären beigebogen. Diese Liste und auch die Vollmachten werden, nachdem sie unterschrieben wurden, mit der gegenwärtigen Urkunde einregistriert.
- b) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass hundertfünfunddreissigtausenddreiundsiebzig (135.073) Aktien, die das gesamte Aktienkapital in Höhe von zwölf millionen neunhundertfünfundzwanzigtausendsechshundertsechsundvierzig Euro (12.925.646,- EUR) darstellen, bei dieser ausserordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtsmässig zusammengetreten ist.
 - c) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

Tagesordnung:

1.- Abänderung des dritten Abschnitts von Artikel fünf der Satzung wie folgt:

«Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, Vollmachten zwischen Verwaltungsratsmitglieder sind erlaubt unter der Bedingung, dass jedes Verwaltungsratsmitglied nicht mehr als zwei seiner Kollegen vertreten kann.

Die Vollmachten können schriftlich, entweder in Original, oder durch Fernkopierer, oder durch sonstige anderen elektronischen Kommunikationsmittel erstellt werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder können über die Punkte der Tagesordnung abstimmen durch einfachen Brief, Fernkopierer, Telefonkonferenz oder durch sonstige andere elektronische Kommunikationsmittel; die beiden Letzteren müssen brieflich bestätigt werden.»

2.- Einfügung, zwischen dem vierten und dem fünften Abschnitt des Artikels fünf der Satzung, des nachfolgenden Abschnittes:

«Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen werden von einem Verwaltungsratsmitglied und einem Sekretär unterschrieben. Der Sekretär wird in der Verwaltungsratssitzung ernannt und er braucht nicht ein Mitglied des Verwaltungsrates zu sein.»

3.- Abänderung von Abschnitt eins des Artikels acht der Satzung wie folgt:

«Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am letzten Montag des Monats Juni um 14.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.»

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Abschnitt drei (3) des Artikels fünf (5) der Satzung abzuändern, wie folgt:



Art. 5. (dritter Abschnitt). «Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, Vollmachten zwischen Verwaltungsratsmitglieder sind erlaubt unter der Bedingung, dass jedes Verwaltungsratsmitglied nicht mehr als zwei seiner Kollegen vertreten kann.

Die Vollmachten können schriftlich, entweder in Original, oder durch Fernkopierer, oder durch sonstige anderen elektronischen Kommunikationsmittel erstellt werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder können über die Punkte der Tagesordnung abstimmen durch einfachen Brief, Fernkopierer, Telefonkonferenz oder durch sonstige andere elektronische Kommunikationsmittel; die beiden Letzteren müssen brieflich bestätigt werden.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt ebenfalls Artikel fünf (5) der Satzung abzuändern, indem sie zwischen den schon vorhandenen Abschnitten vier (4) und fünf (5), einen neuen Abschnitt einfügt, welchen folgenden Wortlaut hat:

Neuer Abschnitt zwischen dem vierten und dem fünften.

«Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen werden von einem Verwaltungsratsmitglied und einem Sekretär unterschrieben. Der Sekretär wird in der Verwaltungsratssitzung ernannt und er braucht nicht ein Mitglied des Verwaltungsrates zu sein.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel acht (8) Absatz eins (1) der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 8. (erster Absatz). «Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am letzten Montag des Monats Juni um 14.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.» Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der Komparenten die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäss dem Wunsch derselben Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Gezeichnet: D. Schroeder, F. Mahmoudi, A. Hientgen, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 3. November 2005, Band 897, Blatt 86, Feld 3. - Erhalten 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 23. November 2005.

J.-J. Wagner.

(102649.2/239/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

LEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 68.901.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(102650.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

ELIS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch. R. C. Luxembourg B 48.681.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Puteaux (France) en date du 20 octobre 2005

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Jan Philipp Hoppe, demeurant à Trier (54290 - Allemagne) Ostallee 59, a été nommé en qualité de délégué à la gestion journalière de la société ELIS LUXEMBOURG, pour une durée indéterminée, à compter du 24 octobre 2005, en remplacement de M. Laurent Bonnaure.

Monsieur Hoppe pourra agir seul et engager la société par sa signature individuelle.

Pour la société

O. Nadal

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101638.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.



AGENCE IMMO 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 15, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 72.817.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(101624.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

NICKELS SOPARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schrondweiler, 4, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 98.186.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(101625.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

FALERA INVESTMENTS LTD., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 111.996.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the seventh of November.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1. The public limited company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.
- 2. The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr David Sana, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr David Sana, prenamed, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited holding company, which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is hereby established public limited holding company under the name of FALERA INVESTMENTS LTD.
- Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies with share capital. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.



In general, the company shall carry out only such operations, which remain within the limits of the Law of July 31st, 1929 governing holding companies.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at two million Euro (EUR 2,000,000.-) divided into two thousand (2,000) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

- **Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.
- **Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the sixteenth of June at 5.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.
- **Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.



Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto and with the provisions of the law of July 31st, 1929 on holding companies.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31st, 2005. The first annual meeting will be held in 2006.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing, duly represented, declare to subscribe the whole capital as follows:

1. The public limited company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, one thousand nine hundred ninety-nine shares.	
2. The public limited company ECOREAL S.A., prenamed, one share	
Total: two thousand shares	2 000

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately twenty-two thousand nine hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. The number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.
- 2. The following are appointed directors:
- a) Mr Thomas Huber, company director, born in CH-Lucerne, on June 6, 1963, residing professionally at CH-8026 Zurich, Badenerstrasse 172 (Switzerland), chairman of the board of directors;
- b) Mr Nicholas Schwarz, company director, born in UK-Bournemouth, on October 24, 1976, residing professionally at CH-8026 Zurich, Badenerstrasse 172 (Switzerland);
- c) Mr Jean Fell, expert comptable, born at L-Echternach, on April 9, 1956, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- d) Mr Cornelius Martin Bechtel, conseil, in born D-Emmerich/Rh, on March 11, 1968, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 - 3. Has been appointed statutory auditor:

The public limited company COMCOLUX S.A., R.C.S. Luxembourg B 58.542, with its registered office at L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

- 4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.
- 5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.



Ont comparu:

- 1. La société anonyme MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.
- 2. La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Monsieur David Sana, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées par Monsieur David Sana, pré-qualifié, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme holding qu'elles déclarent constituer entre elles.

Titre Ier. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de FALERA INVESTMENTS LTD.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société n'exercera d'autres activités que celles permises par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.



Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra(pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le seize juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2005. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. La société anonyme MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., pré-qualifiée, mille neuf cent qua-	
tre-vingt-dix-neuf actions	1.999
2. La société anonyme ECOREAL S.A., pré-qualifiée, une action	1
Total: deux mille actions.	2.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ vingt-deux mille neuf cents euros.



Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes pré-qualifiées, dûment représentées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Thomas Huber, administrateur de sociétés, né à CH-Lucerne, le 6 juin 1963, ayant son domicile professionnel à CH-8026 Zurich, Badenerstrasse 172 (Suisse), président du conseil d'administration;
- b) Monsieur Nicholas Schwarz, administrateur de sociétés, né à GB-Bournemouth, le 24 octobre 1976, ayant son domicile professionnel à CH-8026 Zurich, Badenerstrasse 172 (Suisse);
- c) Monsieur Jean Fell, expert comptable, né à L-Echternach, le 9 avril 1956, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- d) Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil, né à D-Emmerich/Rh, le 11 mars 1968, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 - 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme COMCOLUX S.A., R.C.S. Luxembourg B 58.542, ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

- 4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2011.
 - 5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2005, vol. 534, fol. 59, case 6. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 novembre 2005.

J. Seckler.

(102416.3/231/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

SHIPLUX IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 111.972.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) COBELFRET S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, (R.C. Luxembourg B 55.803),
- ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant à 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.
 - 2) SOMARLUX S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, (R.C. Luxembourg B 35.494),
- ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant à 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SHIPLUX IV S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

- Art. 2. La Société a pour objet social l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement et indirectement.
- Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.
 - **Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.



Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale

La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs de gestion journalière, l'achat et la vente de participations n'étant pas à considérer comme gestion journalière de la société. Toutefois les instructions aux banques devront être autorisées par deux administrateurs.

- **Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai de chaque année à douze heures trente à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) COBELFRET S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) SOMARLUX S.A., préqualifiée, une action	1
Total: cent actions	100



Toutes les actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Freddy Bracke, économiste, né le 7 octobre 1944, à Gand, Belgique, demeurant à 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg,
- b) NOVOLUX S.A., société de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.422, ayant son siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,
- c) SHIPBOURNE S.A., société de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.831, ayant son siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
 - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Madame Nicole Baeyens, «Financial Controler», née le 5 février 1957 à Schoten, Belgique, demeurant à 11B, route de Cappelen, L-8279 Holzem.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
 - 6) Le siège de la société est fixé à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Bracke, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2005, vol. 912, fol. 55, case 5. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2005.

B. Moutrier.

(102230.3/272/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

LENREC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 24.077.

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LENREC HOLDING S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 24.077, constituée suivant acte notarié en date du 14 mars 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 153 du 10 juin 1986 (ciaprès: «la Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 118 du 15 février 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.



Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
- 2.- Modification afférente des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg.»

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 2 des statuts. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 2005, vol. 897, fol. 87, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(102495.3/239/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

LENREC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 24.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(102497.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

SHIPLUX II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 111.970.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) COBELFRET S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, (R.C. Luxembourg B 55.803),
- ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant à 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.
 - 2) SOMARLUX S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, (R.C. Luxembourg B 35.494),
- ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant à 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SHIPLUX II S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.



Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

- Art. 2. La Société a pour objet social l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement et indirectement.
- Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.
 - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs de gestion journalière, l'achat et la vente de participations n'étant pas à considérer comme gestion journalière de la société. Toutefois les instructions aux banques devront être autorisées par deux administrateurs.

- Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai de chaque année à onze heures trente à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.



Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) COBELFRET S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) SOMARLUX S.A., préqualifiée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Freddy Bracke, économiste, né le 7 octobre 1944, à Gand, Belgique, demeurant à 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg,
- b) NOVOLUX S.A., société de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.422, ayant son siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,
- c) SHIPBOURNE S.A., société de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.831, ayant son siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
 - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Madame Nicole Baeyens, «Financial Controler», née le 5 février 1957 à Schoten, Belgique, demeurant à 11B, Route de Cappelen, L-8279 Holzem.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
 - 6) Le siège de la société est fixé à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Bracke, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2005, vol. 912, fol. 55, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2005.

B. Moutrier.

(102224.3/272/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

QUESTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 99.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(101639.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.



GARDINERS IMMOBILIERS CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.718.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique en date du 14 novembre 2005

L'assemblée générale de l'associé unique décide d'accepter la démission de M. John Pierce de son mandat de Gérant. Suite à cette décision les gérants en fonction sont:

M. David Harvey, demeurant à Gibraltar, Rock House, Gardiners Road 2B;

M. Fons Mangen, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK00035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101658.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

GARDINERS IMMOBILIERS CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06047, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(101655.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

HELEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 37.283.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 21 mars 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00037/755/18) Le Conseil d'Administration.

DOUSHAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 41.199.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 16 mars 2006 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
- 4. Divers.

I (00452/000/15) Le Conseil d'Administration.



CYMONT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 87.710.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 16 mars 2006 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
- 4. Divers.

I (00453/000/15) Le Conseil d'Administration.

TITAN SOCIETE ANONYME HOLDING.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim. R. C. Luxembourg B 83.613.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mars 2006 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

I (00482/1031/14) Le Conseil d'Administration.

ERNST & YOUNG - LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME,

Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 92.212.

Le conseil d'administration de la Société informe les actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 27 février 2006 n'a pu, faute de quorum, délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour et que par conséquent les actionnaires sont convoqués par la présente à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra par-devant notaire dans les bureaux de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, le 29 mars 2006 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification du nom de la Société de ERNST & YOUNG LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME en ERNST & YOUNG INTERNATIONAL PENSION SCHEME.
- 2. Modification des 3e, 4e et 5e alinéas de l'Article 27 des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Article 27, 3e alinéa:

Le Règlement de Pension et la Note Technique pourront être modifiés moyennant une décision du conseil d'administration prise en conformité de l'article 14 ci-dessus. L'accord préalable de l'Entreprise (telle que définie dans le Règlement de Pension et la Note Technique) est requis en cas de modification du Règlement de Pension et de la Note Technique. Chaque affilié ou bénéficiaire actuel en est averti et recevra en même temps une version à jour du Règlement de Pension et de la Note Technique modifiés. Toute modification du Règlement de Pension ou de la Note Technique doit en outre être soumise à l'accord préalable de l'autorité de contrôle.»

- 3. Modification des statuts de la Société, en conformité avec la loi du 13 juillet 2005 relative aux institutions de retraite professionnelle sous forme de SEPCAV et d'ASSEP.
- 4. Modification du «Règlement de Pension», en conformité avec la loi du 13 juillet 2005.
- 5. Création d'une «Note Technique», en conformité avec la loi du 13 juillet 2005.

Cette assemblée générale extraordinaire délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée. (00543/584/30)

Le conseil d'administration.



PATRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 67.161.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2006 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture du rapport du commissaire pour l'exercice comptable clôturant le 31 décembre 2005 et approbation des comptes annuels;
- 2. Affectation du résultat;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats;
- 4. Elections statutaires;
- 5. Rémunération des administrateurs:
- 6. Opérations en relation avec l'article 57 LSC;
- 7. Divers.

I (00487/581/18)

PATRINVEST, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 69.080.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2006 à 11.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture du rapport du Conseil de surveillance pour l'exercice comptable clôturant le 31 décembre 2005 et approbation des comptes annuels;
- 2. Affectation du résultat;
- 3. Rémunération du Gérant;
- 4. Décharge au Gérant et au Conseil de surveillance pour l'exercice de leurs mandats;
- 5. Opérations en relation avec l'article 57 LSC;
- 6. Divers.

I (00488/581/17)

DWS FlexPension, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Siège social: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

H. R. Luxemburg B 94.805.

Die Anteilinhaber der SICAV DWS FlexPension werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 15. März 2006 um 12.30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
- Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2005.
- 3. Entlastung des Verwaltungsrates.
- 4. Verwendung des Jahresergebnisses.
- 5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
- 6. Statutarische Ernennungen.
- 7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilinhaber berechtigt, die bis spätestens 10. März 2006 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilinhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilinhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilinhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 2006.

I (00540/1352/26)



FALKLAND S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 8.430.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 31 mars 2006 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2005 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 31 mars 2006 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

I (00517/534/14) Le Conseil d'Administration.

PLANETARIUM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 59.775.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 15 mars 2006 à 11.00 heures au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
- 2. Approbation de l'Etat des Actifs Nets et de l'Etat des Variations des Actifs Nets au 31 décembre 2005;
- 3. Décharge aux Administrateurs;
- 4. Nominations Statutaires;
- 5. Questions diverses.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle et les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs auprès de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Le Conseil d'Administration.

db PrivatMandat COMFORT, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Siège social: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

H. R. Luxemburg B 101.715.

Die Anteilinhaber der SICAV db PrivatMandat COMFORT werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 15. März 2006 um 16.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
- 2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2005.
- 3. Entlastung des Verwaltungsrates.
- 4. Verwendung des Jahresergebnisses.
- 5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
- ${\bf 6.\ Statutarische\ Ernennungen.}$
- 7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilinhaber berechtigt, die bis spätestens 10. März 2006 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilinhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilinhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilinhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 2006.

I (00541/1352/26) Der Verwaltungsrat.



A.Z. COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 38.287.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 16 mars 2006 à 15.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004.
- 3. Affectation du résultat.
- 4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes.
- 5. Divers.

I (00554/322/15)

Le Conseil d'Administration.

CYPRES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 46.088.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 23 février 2006 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 7 avril 2006 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août
 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00562/755/16) Le Conseil d'Administration.

ODALISQUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 77.544.

_

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 mars 2006 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

II (00350/045/18)

Le Conseil d'Administration.

PROCON ASSETS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 30, rue des Tondeurs. R. C. Luxembourg B 56.323.

Vous êtes par la présente convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de la Société qui se tiendra le 12 avril 2006 à 14.00 heures à rue des Tondeurs 30, L-9570 Wiltz. L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

 Examen et présentation du rapport du commissaire aux comptes relatifs aux comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2004;



- 2. Examen et approbation des comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2004;
- Décharge accordée aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
- 4. Affectation du résultat.

Le projet de comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes peuvent être consultés par les actionnaires au siège social.

Si un actionnaire désire se faire représenter par un mandataire, une procuration écrite doit être établie conformément au modèle qui peut être obtenu au siège social de la Société.

Pour le Conseil d'Administration Signature

1 (00563/000/23)

BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 31.681.

The shareholders of BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS SICAV (the «Company») are hereby informed that the quorum of 50% of the outstanding shares required to transfer the registered office of the Company to Senningerberg was not reached at the extraordinary general meeting («EGM») held on Thursday 23 February 2006.

THE EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

has therefore, been reconvened and will take place on Friday 31 March 2006 at 11.30 a.m. at J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., European Bank and Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The agenda of the second EGM is the same as the agenda for the first EGM, i.e.:

Agenda:

Transfer of the registered office of the Company to European Bank and Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect from 3 April 2006 and subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company.

Shareholders who cannot be personally present at the shareholders' meeting and who wish to be represented may appoint a proxy to vote on their behalf. Proxy forms for the EGM are available upon request at the registered office of the Company.

To be valid, proxy forms must be completed and sent to the attention of Ms Joanne Fitzgerald, fax number +352 46 26 85 825 prior to 5.00 p.m. on Wednesday 29 March 2006. The signed original should be sent by mail to the attention of Joanne Fitzgerald, J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., European Bank and Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Proxies received for the EGM of 23 February 2006 will remain valid.

I (00553/755/26) Board of Directors.

SISTEMA TESSILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 38.954.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le *9 mars 2006* à 11.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

- 1. constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
- 2. présentation des comptes annuels clos au 31 décembre 2004 ainsi que du rapport de la personne chargée du contrôle des comptes;
- 3. approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2004 et affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2004;
- 4. décharge aux organes de la société;
- 5. divers

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. II (00463/755/20)

Le Conseil d'Administration.



AROC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 27.411.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 mars 2006 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;
- d. affectation du résultat:
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. divers.

II (00379/045/17)

Le Conseil d'Administration.

SOLUPRO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 6.671.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 9 mars 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Divers.

II (00403/000/17)

Le Conseil d'Administration.

BURBANK HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 10.751.

Les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 mars 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
- 2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2005;
- 3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 4. nominations statutaires;
- 5. divers.

II (00170/1017/15)

Le Conseil d'Administration.

OPALINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 96.318.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 mars 2006 à 14.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2005;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2005;



- d. affectation du résultat:
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;

f. divers.

II (00351/045/16) Le Conseil d'Administration.

PIPE INVESTMENTS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 69.036.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on March 8, 2006 at 15.00 o'clock:

Agenda:

- 1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
- 2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2005 an allotment of results.
- 3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2005.
- 4. Miscellaneous.

II (00412/005/15)

The Board of Directors.

MERCAN HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2311 Luxemburg, 3, avenue Pasteur.

H. R. Luxemburg B 69.853.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 8. März 2006 um 16.00 am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

- 1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. Dezember 2005.
- 2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2005, sowie Zuteilung des Resultats.
- 3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2005.
- 4. Beschluss zur weiterführung der Aktivität der Gesellschaft in Bezug auf den Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
- 5. Demission eines Verwalters und zu gewährende Entlastung.
- 6. Verschiedenes.

II (00411/005/18) Der Verwaltungsrat.

SANICHAUFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier. R. C. Luxembourg B 7.343.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(101627.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck